

Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON – Covati

4 Allée Jean Moulin / BP 16 / 21120 IS-SUR-TILLE

☎ 03.80.95.32.41 / 📠 03.80.95.15.67 / ✉ covati@covati.fr / www.covati.fr**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****2026-089****Séance du 02 juillet 2026**

Date d'envoi de la convocation : 25/06/2026

Date d'affichage : 10/07/2026

Membre en exercice : 44

Quorum : 23

Présents : 35

Suppléants : 1

Procurations : 5

Excusés : 1

Absents : 2

Votants : 41

L'an deux-mille-vingt-six, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Marcilly-sur-Tille, sous la présidence de M. Luc BAUDRY, Président.

Présents :

MMES PREVITALI, POINSON, SOLDATI, KAISER, SMET, TROUSSARD, POUPON, FRESSE et MALLEVRE (suppléante)
MM. REBEROL, BIANCONE, BAUDRY, TATIGNY, BOIRIN, STAIGER, BAUDRAS, DUPIN, DARPHIN, DEHEE, LHOMME, CONNAN, GOTTE, BACHOTET, LAVEVRE, PEREIRA, LAMBOLEZ, BAILLEUL, MONOT, PAQUET, POMI, ROYER E., PERDERISET, CHIGNARDET, BUNTZ, TISSERAND, FISCHER,

Excusés : Mme STAIGER, pouvoir à M. CONNAN, VAUTHRIN, pouvoir à Mme KAISER, TARANCHON pouvoir à M. LAVEVRE, COELHO MM. MORTIER, pouvoir à M. LHOMME, BARD et ROYER O, pouvoir à M. PERDERISET

Absent : MM. PERNOT et UHL

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE
Vente d'un véhicule aux enchères**

Vu l'article 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le véhicule ci-dessous n'est plus nécessaire aux besoins du service et relève du domaine privé de la collectivité ;

Considérant l'intérêt pour la COVATI de procéder à sa cession dans des conditions garantissant la transparence et la meilleure valorisation possible ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** la mise en vente du véhicule suivant : Renault – Kangoo 5 places – 1123 WX 21 – 177 200 KM ;
- **FIXE** un prix minimum de cession à 1000 € ;
- **DÉCIDE** d'organiser une phase préalable de recueil d'offres auprès des agents de la COVATI pendant une durée de 15 jours ;
- **DIT** qu'en l'absence d'offre satisfaisante, la vente pourra être ouverte à des acquéreurs extérieurs ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la cession.

Pour expédition conforme
Le Président

